

Mercredi 28 avril 2021

Désignation du Cabinet A2EF par le Conseil d'administration de Financière Agache en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire déposé par Agache Placements

La société Agache Placements, agissant de concert avec les sociétés Agache et Le Peigné, ainsi que certains membres de la famille Arnault (ensemble, les « Actionnaires Majoritaires »), a déposé le 28 avril 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant la totalité des actions Financière Agache non détenues par les Actionnaires Majoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par Financière Agache), soit un maximum de 2.189 actions, représentant 0,07% du capital social et 0,07% des droits de vote théoriques. Ce projet a fait l'objet d'un communiqué diffusé ce jour par la société Agache Placements.

Financière Agache avait été informée au préalable de ce projet d'offre. Dans ce cadre et dans le respect de la réglementation et des procédures applicables, le Conseil d'administration de Financière Agache a désigné le 9 mars 2021 le cabinet A2EF, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Le Conseil d'administration de Financière Agache se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de Financière Agache figureront dans le projet de note en réponse qui sera publié et soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

Contact de l'expert indépendant

Cabinet A2EF
Madame Sonia Bonnet-Bernard
60 rue de Lonchamp
92200 Neuilly-sur-Seine

Tél.: 01 47 22 01 49 / Email: contact@a2ef.fr